

Communiqué de presse Le 23 octobre 2018

PROJET DE LOI DE FINANCES 2019 LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID MENACÉE D'ÉTRANGLEMENT FISCAL

Forte de sa représentation de plus de 120 entreprises françaises de transport et d'entreposage frigorifiques de denrées alimentaires ou de produits de santé, LA CHAINE LOGISTIQUE DU FROID dénonce un acharnement fiscal qui déstabilisera durablement le secteur alors qu'il est confronté à de nombreux défis.

Le projet de loi de finances (PLF) 2019 prévoit actuellement la suppression du taux réduit de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE) sur le Gazole Non Routier, ce qui entraînerait une hausse de plus de 350% de cette taxe.

Rappelons que le GNR sert à alimenter les groupes frigorifiques qui produisent le froid indispensable au maintien de la température des denrées alimentaires périssables et que les surcoûts engendrés ne pourraient pas être absorbés par les faibles marges d'un secteur déjà concurrencé par les acteurs de l'Union Européenne et des pays tiers.

Il a également été évoqué une taxe additionnelle sur les fluides frigorigènes HydroFluoroCarbones (HFC) alors que l'application des quotas de mise sur le marché définis par l'Union Européenne a déjà produit ses effets et que le HFC-R404A, gaz le plus communément déployé en réfrigération industrielle et embarquée, a déjà subi une inflation spectaculaire et fait l'objet d'une pénurie. A ce stade, cette nouvelle taxe ne ferait que peser sur les capacités financières des entreprises françaises et retarder leurs investissements dans des solutions alternatives.

Autant de mesures qui s'ajoutent à l'exclusion de la profession du dispositif de tarif réduit de la Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE) et à leur imposition au taux fort de la taxe foncière.

LA CHAINE LOGISTIQUE DU FROID lance un cri d'alarme à l'intention des législateurs à qui elle demande :

- Le maintien du taux réduit de TICPE sur le GNR utilisé dans le transport frigorifique ;
- L'abandon de tout projet de taxe sur les fluides frigorigènes HFC;
- La reconnaissance des entrepôts frigorifiques comme installations électro intensives pouvant bénéficier du taux réduit de CSPE ;
- La fin de de l'insécurité juridique concernant l'article 1499 du Code Général des Impôts (CGI) et l'inscription dans la loi de la notion d'« immobilisation industrielle » en la bornant aux seuls bâtiments ayant effectivement une activité industrielle « de fabrication ou de transformation mécanique de produits ou matières ».

« Ces mesures injustes sont deux épées de Damoclès suspendues au-dessus des entreprises de transport et d'entreposage frigorifiques.

Etant confrontées à de nombreux défis RSE et à une très forte pénurie de main d'œuvre dans toutes les catégories de métiers, elles ne pourront pas supporter ces nouveaux efforts financiers sans mettre en péril leur viabilité. » souligne Jean-Eudes Tesson, président de l'association.

A PROPOS DE LA CHAINE LOGISTIQUE DU FROID

LA CHAINE LOGISTIQUE DU FROID a été créée en octobre 2016 par trois organisations réunissant les professionnels du transport et de la logistique du froid : Union Nationale du Transport Frigorifique (UNTF), l'Union Syndicale Nationale des Exploitations Frigorifiques (USNEF) et TRANSFRIGOROUTE France.

LA CHAINE LOGISTIQUE DU FROID représente aujourd'hui :

- Plus de 120 entreprises ou groupes de transport ou d'entreposage frigorifiques, exploitant plus de 15 000 véhicules et 8 M m3 de stockage négatif et employant près de 50 000 personnes ;
- Près de 50 équipementiers et constructeurs ;
- 2 fédérations professionnelles ;
- Le laboratoire national d'essai des engins frigorifiques.

Nos clients sont tous les acteurs de la chaîne de l'agroalimentaire depuis la production primaire (fruits et légumes, viandes, produits de la mer) jusqu'à la grande distribution en passant par toutes les étapes de fabrication et de transformation.

Nos adhérents assurent des prestations de stockage, de congélation / décongélation, de transport, de denrées alimentaires ou de produits de santé.

CONTACT PRESSE
LA CHAINE LOGISTIQUE DU FROID
Valérie Lasserre – Déléguée Générale
5, rue Kepler 75116 Paris - 01 53 04 16 80
info@lachainelogistiquedufroid.fr
www.lachainelogistiquedufroid.fr